CERCLE HALTEROPHILE MUSCULATION CHATEAUROUX

Date 1e inscription: ***Adhésion*** ☐ ***Renouvellement*** ☐

Photo ☐ Saisie mail dans MailChimp ☐ Saisie base CHMC36 ☐

Carte à badger ☐ Saisie comptable ☐

ETAT CIVIL

Mail: ..... Tél: .....

Nom: ..... Prénom: ..... Femme ☐ Homme ☐

Nationalité: ..... Né(e) le: ..... à .....

Adresse: .....

Ville: ..... CP: .....

COTISATION ANNUELLE

Réduction 5 € sur présentation de la carte mobilité inclusion

Adulte seul(e) ☐	Couple ☐	Ecole du sport ☐	Etudiant ☐
204 €	194 € /personne	70 €	*174 €*

Pour les couples préciser le nom du conjoint: .....

<u>Compétiteur</u>

Certificat médical ☐

<u>Mineur</u>

Autorisation parentale ☐ QS-Sport-18 ☐

Questionnaire de santé pour adulte (non compétiteur) ☐

Si une réponse est positive, le certificat médical est obligatoire.

Date certificat médical : .....

MODE DE PAIEMENT

Espèces ☐ en totalité

Chèque(s):

Emetteur:

.....

	1	2	3	4
Bancaires				
ANCV				
Sport/loisirs				

N° bordereau de remise:

Les adhérents du club :

1. S'engagent à ne pas prendre de produits dopants, en signant le formulaire d'adhésion au club, sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires.

2.S'engagent à ne pas vendre de produits dopants ou de kits permettant l'utilisation de méthodes dopantes ou en faire la promotion.

3. S'engagent à ne pas vendre de compléments alimentaires ni dans l'enceinte du club, ni en dehors.

4. S'engagent à accepter sans réserve les conditions générales d'inscription et déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur.

5. Certifient respecter le règlement intérieur, ainsi que les statuts (disponible au tableau d'information), J'autorise le Cercle Haltérophile-Musculation de Châteauroux à conserver mes données personnelles notées dans cette fiche,

6. Autorisent par la présente le Cercle Haltérophile -Musculation de Châteauroux à utiliser leur image pour les besoins de sa communication.

7. Certifient avoir été informés de l'utilité d'adopter une assurance dite individuelle corporelle, qui couvre les dépenses résultant de dommages corporels qu'ils pourraient s'infliger à eux-mêmes dans la pratique du sport, sans intervention d'un tiers. (article L. 321-4 du Code du Sport)

Date: Signature